

NOMBRE DE MEMBRES

SÉANCE DU 23 MARS 2021

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

N° ordre
21-28

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, FELCI Claude, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, Robert VILLARD Adjoints, Christelle MARCHAND, BRAVI Nadine, DI PAOLO Frédéric, GUILLERMET Sylviane, Dominique SCALMANA, CHAPMAN Katerina, VALTON Emilie, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, ROSSI Hélène, BOUVIER Christelle, Thierry CURTELIN conseillers

N° ordre dans la séance :
DE-23032021-12

Absents excusés : Mickaël MOUTOT (procuration à Emilie VALTON), Dominique GERRA (procuration à Thierry DRAPIER), Marc GUILLAND (procuration à Franck ANDRE-MASSE).

Date de la convocation :
16/03/2021

Date de l'affichage :

Secrétaire de séance : Anne-Laure PETITE

OBJET : VIDÉOPROTECTION : DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DU FIPD (FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE)

Monsieur Loïc MONTEIRO, Conseiller Municipal délégué à la sécurité, rappelle à l'assemblée, qu'à l'automne 2016, la commune de Culoz a sollicité le Commandant du groupement de la gendarmerie de l'Ain pour que les référents sûreté de la gendarmerie réalisent un audit de la commune dans le cadre d'un projet d'installation d'un système de vidéoprotection.

Cet audit a été remis en mai 2017. A l'issue de cette date, un assistant à maîtrise d'ouvrage (la société LB CONSEIL) a été recruté afin de réaliser une étude technique et financière complète. Le lancement de l'étude a eu lieu en novembre 2017 et le travail de terrain s'est déroulé entre décembre 2017 et mars 2018.

A l'issue de ce travail de terrain, un programme de déploiement en trois phases a été validé. Celui-ci a permis en 2019 et 2020 de construire l'infrastructure réseaux du système de vidéoprotection et d'installer des caméras de contexte bâtiminaire.

La troisième et dernière phase qui sera réalisée en 2021 consiste en la sécurisation des entrées de ville via l'installation de caméras à lecture de plaque d'immatriculation (VPI) mais aussi de caméras multi capteurs de surveillance de la voirie.

Ainsi les points suivants seront équipés :

- Entrée Ouest de la commune : 2 caméras VPI situées avenue Antonin PONCET et Route de LUYRIEUX.
- Entrée Est de la commune : 1 caméra VPI située avenue Jean Falconnier, 1 caméra VPI entrée base de Loisirs et 1 caméra multi capteurs à l'entrée de la base de Loisirs
- Entrée Nord de la commune : 2 caméras VPI située Rue Albert Ferrier et Rue du Colombier
- Entrée Sud de la Commune : 1 caméra VPI située Rue du Rhône (carrefour rue des Pérouses)
- Centre-ville de la commune : 1 caméra multi capteurs afin de sécuriser l'espace public dit « Monument aux morts et parking du stade ».

Au total, 9 caméras seront installées en vue de sécuriser la voirie et l'espace public.

Le coût de cette opération s'élève à 53 051 € HT.

Il est possible de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la subvention FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance) pour un montant de 26 525 €, soit environ 50% de la dépense.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le principe de demande de subvention d'un montant total de 26 525 € soit environ 50 % du coût total de l'opération au titre du FIPD ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
001-210101382-20210323-DE-23032021-12-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Le Maire

Franck ANDRE MASSE

